

## COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Joël JOUAUX, maire, et l'ensemble des membres du conseil municipal, le 10 septembre 2014 à 20h.

Secrétaire de séance : DUFOUR André

Absents excusés : DESQUESNES Yves, MARRON Stéphane

### **2014-08-01 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : TRANSFORMATION DES POSTES SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2014-07-10**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des dernières modifications apportées à l'organisation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter du 2 septembre 2014.

Cette nouvelle organisation modifie le temps de travail des agents intervenant auprès des enfants à l'école maternelle et de certains agents intervenant sur le temps périscolaire de la façon suivante :

Poste concerné	Temps de travail initial (hebdomadaire)	Temps de travail proposé (hebdomadaire)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	9h35	12h15

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune en transformant, à compter du 2 septembre 2014, le poste figurant dans le tableau ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014-07-10.

### **2014-08-02 : REGULARISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT EN CHARGE DE L'ACCUEIL DES GITES**

Monsieur le Maire présente la situation des locations des gîtes de la commune qui souffre d'une baisse de fréquentation.

Vu cette baisse significative,

Vu, l'accord de l'agent en charge de l'accueil des gîtes

Monsieur le maire propose de réduire à titre de régularisation le temps de travail à 4h45 / 35h au lieu de 6h / 35h à compter du mois de juillet 2014

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents,

#### **APPROUVE**

A titre de régularisation de réduire le temps de travail à 4h45 / 35h au lieu de 6h / 35h à compter du mois de juillet 2014

### **2014-08-03 : SEUIL DES MARCHES PUBLIQUES INFÉRIEURS A 15 000 € HT: AUTORISATION DE SIGNATURE AUX MAIRES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2014-07-02**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la Sous-préfecture de reprendre une délibération sur l'autorisation de signature par rapport au seuil des marchés

L'article 1<sup>er</sup> du Code des Marchés Publics confirme que pour les marchés publics dont le seuil est inférieur à 15 000 € HT, l'accord des parties n'a pas à être prouvé par l'ordonnateur concernant les marchés publics.

Le droit en vigueur : le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 11 du CMP pose l'obligation de passer sous forme écrite les marchés d'un montant égal ou supérieur à 15 000 € HT.

Par voie de conséquence, l'accord est réputé implicite pour les marchés d'un montant inférieur à ce dernier seuil.

Pour une simplification des achats de la collectivité, il est possible et couramment pratiqué de limiter la délégation de signature à Monsieur Le Maire, pour les marchés dans la limite de 15 000 € HT

Le maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement

des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne autorisation de signature à Monsieur le Maire pour les marchés dans la limite de 15 000 € HT.

#### **2014-08-04 : PARTICIPATION TRANSPORT PISCINE ECOLE DE VIRANDEVILLE – RPI SIDEVILLE-TEURTHEVILLE**

Monsieur Le Maire présente le planning de natation relatif au RPI Sideville-Teurthéville ; une nouveauté pour cette année scolaire la classe de GS/CP de Sideville partage un créneau avec la classe de GS/CP de Virandeville du 5 mai au 29 mai 2015 inclus, les mardis, jeudis et vendredis de 9h50 à 10h30 à la piscine d'Equeurdreville-Hainneville.

Monsieur le Maire, après consultation auprès de ses collègues maires et du président de l'APE de Virandeville qui prend en charge une partie du transport piscine pour l'école de Virandeville, propose de passer une convention entre lesdites parties pour partager les frais de transport au prorata du nombre d'élèves concernés par ce créneau.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la participation aux frais de transport pour ce créneau de piscine, au prorata du nombre d'enfants y participants et donne autorisation de signature à Monsieur Le Maire pour la convention y afférente.

#### **TRAVAUX VOIRIE**

Monsieur le Maire présente les travaux de voirie :

Le bornage au hameau Broquet est finalisé, les travaux de voirie sont prévus courant octobre ainsi que ceux du Poutrel.

Le lotisseur « des Vasons » a entrepris la phase finale des travaux de voirie et réseaux. La municipalité est invitée à participer aux réunions de chantier.

#### **TRAVAUX BATIMENTS**

Monsieur le Maire-adjoint présente les travaux en cours et à prévoir :

→ Les chauffe-eau à la bibliothèque de l'école a été réparé et celui de l'atelier a été changé pour un coût TTC de 1 809 €

→ Remise en état des stores de la mairie de l'école et achat de stores pour la bibliothèque de l'école. Le montant du devis s'élève à 1 939 € HT soit 2 326,80 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis pour un montant de 2 326,80 € TTC

→ Maison du Saussey : visite de l'entreprise BONNEMAINS pour avis sur la charpente. Une nouvelle commission travaux est à programmer pour étudier les possibilités.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

→ Rentrée scolaire :

Monsieur le Maire présente un premier bilan sur l'organisation des TAP depuis la rentrée. La mise en place des activités périscolaires est globalement satisfaisante avec quelques améliorations et modifications qui se feront au fur et à mesure des remarques éventuelles.

→ Mise à disposition gratuite de la salle communale le 9 octobre 2014 pour le secours catholique

→ Monsieur le maire informe l'assemblée des démarches à prévoir pour le changement du copieur afin de pouvoir passer à la dématérialisation des pièces comptables (PSV2) et propose de mettre l'ancien à disposition des associations de la commune.

→ Remise des prix du concours des maisons fleuries le **26 septembre** à Couville et le 3 octobre à Teurthéville-Hague.